



## Discrimination envers une handicapée

Par **Nouchka**, le 14/05/2013 à 00:52

**bonjour**

Devant reprendre mes études à Caen à plus de quarante ans après de longs problèmes de santé, j'ai voulu louer un appartement à Caen (550 euros provision pour charges comprise) via une agence. Mon dossier de candidature fait ressortir que je touche l'Allocation adulte handicapé; ce dossier est assorti d'une caution solidaire de mon père et des documents voulus relatifs à ses ressources. L'agence me fait alors part du refus du propriétaire de me louer cet appartement. Sur ma demande insistante de justification il m'est répondu que le propriétaire a souscrit ( ou souhaite souscrire?... ) une assurance en cas de loyers impayés et que cela justifie son refus, car ce serait incompatible avec la caution solidaire de mon père. N'y aurait-il pas là une justification de mauvaise foi destinée à masquer une discrimination envers ma situation de handicapée?

Comment me défendre et obliger malgré tout le propriétaire à me louer cet appartement?  
D'avance merci.

Par **Lag0**, le 14/05/2013 à 07:55

Bonjour,

Aurez-vous le statut étudiant ?

Car l'article 22-1 de la loi 89-462 précise :

[citation]Le cautionnement ne peut pas être demandé par un bailleur qui a souscrit une assurance garantissant les obligations locatives du locataire, **sauf en cas de logement loué à un étudiant** ou un apprenti.[/citation]

Donc si vous êtes étudiante, l'excuse ne tient pas...